



### Compte rendu du comité syndical du 16 septembre 2014 - Lagrand

Le compte rendu du comité syndical du 1er juillet sera envoyé en même temps que le présent compte rendu.

#### DÉLIBÉRATIONS → VOLET ADMINISTRATIF

##### CHARTER RÉGIONALE DE L'EAU

Présentation de 15-20 minutes de la charte régionale de l'eau par Christel FRANCCART du Conseil Régional PACA.

Sur la base des orientations définies dans le cadre du SOURCE, la Région Provence Alpes Côte d'Azur propose la création d'une Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) qui sera l'instance de mise en œuvre de la stratégie régionale de l'eau. L'AGORA entend fédérer et représenter les élus, les usagers, les associations et les services de l'Etat du domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire, dans le cadre d'une véritable gouvernance partagée. Acte de candidature à l'AGORA : mise en œuvre de la stratégie régionale de la ressource en eau à travers la réalisation d'actions innovantes et partagées.

La charte est consultable sur le site internet :

[www.observatoire-eau-paca.org/files/20140403\\_LaCharteRgionaledeleau.pdf](http://www.observatoire-eau-paca.org/files/20140403_LaCharteRgionaledeleau.pdf)

##### Délibération :

Autorisation au Président à signer la charte régionale de l'eau et à candidater à l'AGORA

Élection d'une commission thématique chargée de participer à l'AGORA

→ le Président est désigné

##### Compléments apportés en comité syndical :

- Sur le département, le CG05, le SMAVD, la CLEDA, le SMADESEP, le PNR du Queyras adhèrent à la charte
- AGORA : structure informelle, siège à la Région.

## Remarques/points de vue des élus du SMIGIBA :

- Ce serait bien que le siège de l'AGORA soit implanté aux sources, dans les départements alpins.
- Nous produisons l'eau, nous la gérons à l'économie et les autres, à l'aval la gaspillent. A partir de ce constat, c'est une bonne chose que la Région s'empare de ce thème. L'AGORA peut être située à Marseille car ce sont les usagers à l'aval qui gaspillent et qui doivent être sensibilisés.
- Il y a déjà un membre qui travaille sur ce thème : le CESER. Ils sont membres de droit de l'AGORA.
- Est ce que l'AGORA va conduire à une réglementation supplémentaire : c'est une instance volontariste, un lien avec le comité de bassin
- Quel est le coût financier de l'adhésion pour le SMIGIBA : adhésion sur des valeurs et des principes avec un investissement sous forme de participation à quelques réunions

## ADHÉSION DU SIEM AU SMIGIBA

L'adhésion du SIEM au SMIGIBA est effective depuis l'arrêté inter préfectoral du 15 juillet 2014.

Une réception a eu lieu à la suite de ce comité syndical.

L'adhésion se traduit par un transfert d'une employée titulaire de la FPT.

Une délibération du SMIGIBA est nécessaire pour préciser le régime indemnitaire et les avantages de Mme BARRERE, titulaire de la fonction publique territoriale, grade Rédacteur 1ère classe, échelon n°10, indice brut 486, indice majoré 420 (+15 points de NBI).

Le temps de travail de Mme BARRERE est de 6h hebdomadaires.

Sa résidence administrative est au SMIGIBA à Aspres sur Buëch.

Suite à cette adhésion, un budget supplémentaire doit être voté.

Une réunion a eu lieu le 6 août 2014 en présence du trésorier et des deux comptables, le budget s'établit comme suit :

*Total du budget de fonctionnement (équilibré en recettes et dépenses) = 27 777,33 €*

*Total du budget d'investissement (équilibré en recettes et dépenses) = 40 435,18 €*

## Délibération :

- Mme Géraldine BARRERE fait partie du personnel du SMIGIBA : Maintien du régime indemnitaire (IEMP et IFTS) et du temps de travail : 6h hebdomadaires. Résidence administrative à Aspres sur Buëch
- Approbation du budget supplémentaire

## Questions en comité syndical :

Pas de questions

Vote à l'unanimité

## INDEMNITÉS AUX CONSEILS DU TRÉSORIER

Suite au renouvellement des élus, une délibération est nécessaire afin d'attribuer une indemnité au trésorier.

### Délibération :

- demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil;
- accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Lionel MARCHAND, à compter du 01/01/2011

### Questions en comité syndical :

Pas de questions

Vote à l'unanimité

## DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Modification de la délibération prise le 27 mai 2014 sur l'autorisation du Président à signer les marchés.

### Projet de délibération :

Ajout des termes suivants en italique gras : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ***ainsi que toute décision concernant leurs avenants***, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

### Questions en comité syndical :

Pas de questions

Vote à l'unanimité

## ANIMATION SITE NATURA 2000 DÉVOLUY DURBON CHARANCE CHAMPSAUR

L'animation du site Natura 2000 Dévoluy Durbon Charance Champsaur est aujourd'hui portée par la commune de St Julien en Beauchêne. La convention d'animation s'arrête fin avril 2015 et la commune de St Julien ne souhaite pas poursuivre l'animation de ce site.

L'actuel chargé de mission en charge de l'animation du site est dans les locaux du SMIGIBA et partage le bureau de la chargée de mission Natura 2000 Buëch, Méouge et Manteyer.

Le territoire du site Dévoluy, Durbon, Charance, Champsaur est partiellement inclus dans le bassin versant du Buëch.

Le SMIGIBA pourrait se porter candidat pour être animateur du site Dévoluy, Durbon, Charance,

Champsaur.

### **Délibération :**

Le SMIGIBA se porte candidat au rôle d'animateur du site Natura 2000 FR9301511 Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur.

### **Questions et remarques en comité syndical :**

- Chaque année plus de 100 000 € sont versés aux agriculteurs via les contrats mesures agro-environnementales territorialisées (MAET).
- Est ce que le poste est financé intégralement ? Oui à 100% (UE+État) pour un temps de travail à 80 %.
- A la fin du CDD, si les financements à 100% sont maintenus, le poste pourra être prolongé.
- Question sur la reprise du chargé de mission, est ce qu'on maintient les années cumulées dans sa précédente structure ? Non.

### **Vote**

Contre : 1

Abstention: 2

Pour : 16

## **DÉLIBÉRATIONS → VOLET TECHNIQUE ET TRAVAUX**

### **TRAVAUX ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION**

Dans le cadre du contrat de rivière, des travaux d'entretien de la végétation sont portés par le SMIGIBA depuis 2009.

Comme indiqué lors du comité syndical du 1er juillet, la campagne de travaux s'organise en deux lots (montant total estimé : 100 000 €HT) sur les communes suivantes :

- lot insertion (estimé à 40 100 €HT) : Montmaur, Chanousse, La Beaume, Serres, La Faurie
- lot entreprise (estimé à 59 900 €HT) : Serres, Lus-La-Croix-Haute, Barret sur Méouge

### **Délibération :**

- L'entreprise retenue lors de la CAO du 4 septembre 2014 est Arbres et Techniques pour le marché de travaux d'entretien de la végétation pour un montant de 29 810,92 € HT.
- Signer la convention avec l'association d'insertion Lacs, Rivières et Sentiers pour 30 jours et un montant maximum de 660 € net par jour

### Questions en comité syndical :

Est ce que le SMIGIBA a déjà travaillé avec LRS ? Le technicien de rivière est très présent sur les chantiers, les travaux se déroulent bien.

Deux réunions publiques se déroulent les 22 et 25 septembre 2014 à 17h30 pour informer les propriétaires concernés par les travaux.

Demande d'information aux communes des propriétaires concernés par les travaux : travail lourd administrativement. Les riverains qui ne souhaitent pas d'intervention du SMIGIBA prennent contact avec le SMIGIBA. En cas de non retour de la convention et si les enjeux sont importants, le SMIGIBA prend appui auprès des élus de la commune concernée pour faire aboutir les travaux.

Vote à l'unanimité

### CONVENTION CHANTIER INTERNATIONAL DE BÉNÉVOLES

Le SMIGIBA propose depuis plusieurs années des chantiers internationaux pour des bénévoles. Ces chantiers ont pour but l'intérêt général au travers de travaux d'entretien de la végétation et de protection de berges. Le chantier 2014 se fera avec une douzaine de bénévoles et se déroulera du 29 septembre au 19 octobre 2014.

Cette année les travaux vont consister à :

- réaliser des boutures de saules sur une berge érodée du petit Buëch entre le Pont de Chabestan et le poteau St-Luc (commune d'Aspres sur B.) pour des enjeux liés à une canalisation d'eau potable de la commune de Chabestan,
- consolider une berge déjà restaurée l'an passé au niveau de l'adoux de Fontenil (commune d'Oze) par des plantations denses,
- entretenir l'adoux de la Poissonnière (commune d'Aspres) et/ ou celui de Garenne (commune de La Batie M.), dégagement sélectif de bois mort etc ...

Une convention entre le SMIGIBA et l'association du Village des Jeunes doit être signée pour que le chantier puisse se dérouler. La contribution financière du syndicat s'élève à 2000 € net en faveur de l'association. *La convention est jointe à la note de préparation.*

### Délibération :

Autoriser le Président à signer la convention avec le Village des Jeunes

### Questions en comité syndical :

Les jeunes sont logés à la ferme du Fai, sur la commune du Saix

Vote à l'unanimité

### NATURA 2000

- **Site « Marais de Manteyer » :**
  - Bilan du comité de pilotage du 1er juillet 2014
  - Fauche expérimentale de la roselière : travaux annulés cette année, le contrat Natura 2000 a été soldé en septembre
  - Réalisation de panneaux d'information sur site pour remplacer le panneau existant, datant de 1987. Les élèves de l'école de La Roche des Arnauds sont chargés de concevoir deux panneaux sur l'année scolaire 2014-2015, dans le cadre d'un projet pédagogique mis en place depuis 2013 avec Gaëtan Martinon (Terre d'Eden).
  
- **Site « Gorges de la Méouge »**
  - Animation par le SMIGIBA depuis juillet 2015 (animateur précédent : le SIEM)
  - Modification de la convention financière : fin de la convention en mars 2015 afin de démarrer une seule convention d'animation pour les trois sites gérés par le SMIGIBA
  - Travaux d'élimination de l'Ailante (plante invasive) en cours (contrat Natura 2000)
  
- **Site « Le Buëch » :**
  - COPIL prévu en novembre avec élection du nouveau président : les élus intéressés sont invités à contacter la chargée de mission Natura 2000 pour plus d'informations
  - Jean-Pierre BOIVIN ne souhaite plus être président du site.

### Questions en comité syndical :

Est-ce pertinent d'avoir un président par site ou un président pour les trois sites : un par site

### DIGUES

*Suite à la sollicitation de la commune de Laragne*

Le SMIGIBA s'investit auprès des communes propriétaires et/ou gestionnaires de digues de classe C.

Mme Martinez souligne le manque d'information des communes sur la gestion des digues et sur la GEMAPI.

M. Francou informe que les communes sont responsables de leurs digues.

État des lieux : les communes n'ont pas les moyens de financer les travaux identifiés dans les différents diagnostics réalisés.

Nouvelle Loi GEMAPI applicable au 01/01/2016 : les communes doivent transférer leur compétence en terme d'inondation et gestion de digues aux EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes) qui peuvent ensuite la déléguer au syndicat de gestion. Le

SMIGIBA aurait-il les moyens d'assurer cette compétence et les travaux ?

M. Vaseli : L'État se désengage, c'est à l'Etat d'assumer l'entretien du domaine public fluvial.

## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :

### 1- Bilan attentes AEP

Un questionnaire a été envoyé aux communautés de communes en juillet 2014 pour faire le point sur les communautés de communes qui ont la compétence AEP, celles qui souhaitent la récupérer prochainement, celles qui souhaitent être soutenues par le SMIGIBA. Les questionnaires montrent des attentes diverses de la part des communautés de communes sur ce volet là.

### 2- Avancement du plan de gestion de la ressource en eau

La prochaine réunion sur l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau se déroulera le **23 septembre à 14h à Gap.**

## PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

### – Buëch

La présentation technique par le bureau d'études HYDRETUDES des actions de gestion des matériaux sur la vallée du Buëch (dans le cadre du plan de gestion des alluvions) se déroulera le **26 septembre 2014 à 9h30** dans les locaux de la CCIB à Lagrand.

### – Méouge

Rencontre des agriculteurs et de certains élus de la Méouge en juillet 2014.

Une attente de leur part pour qu'une étude transport solide soit réalisée afin de proposer des actions de gestion des matériaux et des iscles dans la Méouge et ses affluents.

Étude déjà réalisée en 2007.

→ Proposition de levé topographique qui pourra être inclus dans l'avenant du contrat de rivière

## PLANNING

Date du prochain comité syndical : 6 novembre 2014 à 17h30 à la CCIB à Lagrand

Réunion de bureau : 14/10/2014 à 10h à Serres

Réunion de l'exécutif : 30/09/2014 à 10h à Serres